



HAUTE-RIVOIRE

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni le vingt-cinq mars deux mil vingt et un, à 20h, à la Mairie, sous la présidence de M. Nicolas MURE, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM. MURE Nicolas, Maire, SEVE Christelle, CHAVEROT Gilles, GERIN Pascale, Adjoint, ANDREKOVICS Sandrine, BERTHET David, GOUBIER Mélissa, JACQUEMOT Nathalie, MICHEL Alain, MOULIN Sylvain, PONCHON Pierre-Aymeric, RAZY Mathieu, VERNAY Anaïs.

Étaient excusés : PAYMAL Caroline qui a donné pouvoir à RAZY Mathieu et VENET Florent qui a donné pouvoir à SEVE Christelle.

Secrétaire de séance : RAZY Mathieu.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Désignation d'un secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du CGCT :
Mathieu RAZY.

Approbation du précédent compte-rendu

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 11 février 2021 est adopté à l'unanimité.

M. le Maire fait part du mot de remerciements de la famille de Thérèse GAULIN suite à ses obsèques.

1) Approbation des comptes de gestion – budget principal et budget annexe commerce

Le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré à l'unanimité,
APPROUVE les comptes de gestion du budget principal 2020 et du budget annexe commerce 2020.

2) Approbation des comptes administratifs – budget principal et budget annexe commerce

Le compte administratif matérialise l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire. Il retrace, pour l'année, toutes les recettes, y compris celles non titrées, et l'ensemble des dépenses réalisées et engagées non mandatées (restes à réaliser).

Les comptes administratifs des deux budgets communaux peuvent se résumer ainsi :

Budget principal	
Excédent section de fonctionnement de l'année précédente	71 931,31
Recettes de l'année	970 354,47
Dépenses de l'année	677 053,33
Résultat de fonctionnement de l'exercice	293 301,14
Résultat de clôture de fonctionnement	365 232,45

Excédent section investissement de l'année précédente	265 060,00
Recettes de l'année	538 552,00
Dépenses de l'année	623 368,46
Résultat section investissement de l'exercice	-84 816,46
Résultat de clôture d'investissement	180 243,54
Restes à réaliser en dépenses	43 047,94

Budget Annexe Commerce	
Excédent de fonctionnement de l'année précédente	2 282,51
Recettes de l'année	8 612,40
Dépenses de l'année	1 896,69
Résultat de fonctionnement de l'exercice	6 715,71
Résultat de clôture de fonctionnement	8 998,22

Excédent section investissement de l'année précédente	3 257,49
Recettes de l'année	4 925,51
Dépenses de l'année	7 882,39
Résultat section investissement de l'exercice	-2 956,88
Résultat de clôture d'investissement	300,61

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré à l'unanimité,
ADOpte le compte administratif du budget principal de la commune pour l'année 2020 ainsi que le compte administratif du budget annexe commerce.

3) Affectation des résultats – budget principal

Le compte administratif de l'exercice 2020 présente un excédent de fonctionnement de : 365 232.45 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE d'affecter le résultat de la section de fonctionnement du budget principal comme suit :

- affectation en section d'investissement (crédit du compte 1068 sur budget 2021) : **300 000.00 €**
- excédent de fonctionnement à reporter (crédit du chapitre 002 au budget 2021) : **65 232.45 €.**

4) Affectation des résultats – budget annexe commerce

Le compte administratif de l'exercice 2020 présente un excédent de fonctionnement de : 8 998.22€

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE d'affecter le résultat de la section de fonctionnement du budget annexe commerce comme suit :

- affectation en section d'investissement (crédit du compte 1068 au budget 2021) : **8 000.39 €**
- excédent de fonctionnement à reporter (crédit du chapitre 002 au budget 2021) : **997.83 €**

5) Fixation des taux d'imposition de la fiscalité directe locale pour l'année 2021

En 2020, les taux communaux étaient de 19.82% pour la taxe sur le foncier bâti (TFB) et de 40.04% pour la taxe sur le foncier non bâti.

Pour 2021, la part de TFB du Département (11.03%) est transférée à la commune.

Il est décidé de ne pas procéder à une augmentation des taux pour cette année suite aux difficultés rencontrées par les ménages et les entreprises en lien avec la crise sanitaire actuelle.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré à l'unanimité,
FIXE les taux suivants pour l'année 2021 :

- Taxe sur le foncier bâti : 30.85%
- Taxe sur le foncier non bâti : 40.04%.

6) Adoption des budgets primitifs 2021 – budget principal et budget annexe commerce

Il est donné connaissance de l'état annuel des indemnités perçus par les élus au titre de l'année 2020 puis des propositions de budget.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif du budget principal de la commune pour l'année 2021 qui s'équilibre ainsi :

- Section de fonctionnement : 980 000.00€
- Section d'investissement : 1 186 000.00€

APPROUVE le budget primitif du budget annexe commerce pour l'année 2021 qui s'équilibre ainsi :

- Section de fonctionnement : 9 610.00€
- Section d'investissement : 8 301.00€.

7) Subventions aux associations

La commune poursuit son soutien aux associations du territoire pour l'année 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :

Subventions associations sportives	Nombre de mineurs licenciés habitant la commune	Montant attribué
TENNIS CLUB TARAVOUERIEN	12	360 €
JEUNE GYM	47	1 410 €
HAUTE BREVENNE FOOTBALL	43	1 290 €
AAPPMA LES AMIS DE LA HAUTE BREVENNE	11	330 €
KDANSE	2	60 €
HANDBALL CLUB ST LAURENT	18	540 €
BASKET CLUB DES MONTS DU LYONNAIS	2	60€

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :

Subventions associations taravouériennes autres que sportives	Montant attribué
LES AMIS DE HAUTE-RIVOIRE	3 000 €
CLUB DE LA THORANCHE	130 €
AMICALE LAIQUE – section Musique	430 €

DECIDE de ne pas donner suite aux demandes adressées par les maisons familiales ou autres établissements accueillant des apprentis domiciliés sur la commune.

8) Création d'un emploi permanent à temps non complet d'agent administratif pour 15/35ème

Les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré à l'unanimité, avec deux abstentions de N. JACQUEMOT et S. MOULIN,

DECIDE la création d'un emploi permanent à temps non complet d'agent administratif au sein de la mairie à raison de 15/35ème à compter du 12 avril 2021.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative du cadre d'emplois des adjoints administratifs. En cas de recrutement infructueux, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C.

MODIFIE le tableau des effectifs en conséquence.

PRECISE que M. le Maire est chargé de recruter l'agent affecté à ce poste.

PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé sont inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

QUESTIONS DIVERSES

Point sur les décisions du Maire prises depuis le dernier conseil municipal :

Point urbanisme : Informations des déclarations préalables et permis de construire déposés depuis le dernier Conseil Municipal.

M. le Maire :

- Informe de l'octroi d'une aide exceptionnelle de 1 000€ à Carole Coiffure et 2000€ au Bar restaurant de la place par le Département pour le maintien des services en milieu rural, fragilisés par la crise sanitaire.
- Informe de la modification de l'organisation des patrouilles de gendarmerie.
- Fait le point sur les travaux de réhabilitation du bâtiment de l'ancienne agence bancaire : les travaux vont débuter en avril pour une durée de 6 mois. Le stationnement à proximité sera interdit. Plusieurs professionnels de santé ont demandé des renseignements pour intégrer les futurs locaux. Les tarifs sont discutés : un tarif dégressif sera mis en place selon la durée d'occupation des locaux.
- Le maître d'ouvrage analyse actuellement les offres reçues pour le marché de maîtrise d'œuvre relatif au projet de sécurisation du village.

N. JACQUEMOT :

- ❖ L'information municipale du 1^{er} trimestre est en cours de finalisation pour une distribution le 1^{er} week-end d'avril.
- ❖ A assisté à la commission culture de la CCMDL en visio.
- ❖ En raison du changement des horaires du couvre-feu, les permanences du mercredi à la bibliothèque retrouvent un horaire habituel : 15h-18h.

M. RAZY :

- ✦ Revient sur les réunions auxquelles il a assisté (commission rivière et communication agricole de la CCMDL, réunion avec la SAFER...).
- ✦ La CCMDL mène actuellement une réflexion sur l'accompagnement et la formation des agriculteurs sur l'entretien des haies. Il propose que la commune soit précurseur dans ce domaine, dans l'optique de mettre en place une charte des bonnes pratiques qui s'appliquerait aux agents techniques municipaux mais aussi aux prestataires extérieurs de la commune. Une réunion va être programmée sur le sujet.

S. ANDREKOVICS :

- Indique que la section musique de l'Amicale Laïque poursuit la préparation de la fête de la musique qui doit avoir lieu le 19 juin prochain.

P. GERIN :

- Un rendez-vous est fixé au parc aux biches pour définir le fleurissement du village.
- A commandé les panneaux explicatifs du patrimoine communal ainsi que l'enseigne du cinéma.

G. CHAVEROT :

- Le parc aux biches a été réaménagé : les arbres et la pelouse sont plantés et les nouveaux jeux pour les enfants installés.
- Les travaux de voirie en lien avec la CCMDL doivent être prochainement déterminés.
- Le bourrelet béton de la rue de Rampôt est détérioré. L'entreprise qui a effectué les travaux en 2017 refuse toute prise en charge financière. Il est décidé de couper la partie abimée, pour éviter tout risque d'accident.

C. SEVE :

- Revient sur le dernier conseil d'école. Il est prévu d'accueillir 91 enfants pour la rentrée 2021/2022. Les inscriptions à l'école publique s'effectuent uniquement auprès de la directrice puisque les portes ouvertes sont annulées.
- Indique que l'école sera équipée d'ici la rentrée avec du nouveau matériel : des tablettes mobiles et 2 écrans numériques interactifs pour un montant d'environ 12 000€.
- A assisté à la commission petite enfance de la CCMDL.

Les dates des prochains conseils municipaux sont fixées : 22 avril, 20 mai, 17 juin.

La séance est levée à minuit.